

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance 09 juin 2023.

Nombre de membres :

En Exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, quatre septembre à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, Maire.

Présents : M. Louis SALA, Sébastien SANCHEZ, Christine RUIZ, Robert RAMIO, Eliane BERDAGUER, Matthias ALZEARI, Magali RIBES, Jonathan PARON, Laëtitia HAVRAN, Christelle BOULAY, Aurélie SAUCH, Laëtitia SI DJILANI, Cathy PERARNAUD, Mickael MAROLLEAU, Abraham MEDJADJ, Dorian VILLARD, Myriam DARDENNE.

Absents excusés : Jérôme POURSAT, Camille LEPRINCE.

Procurations : Jérôme POURSAT à Jonathan PARON, Camille LEPRINCE à Cathy PERARNAUD.

Secrétaire de séance : Matthias ALZEARI.

Date de la convocation : 04 août 2023.

Délibération N° 2023/033

OBJET : Indemnité Taxi.

Monsieur le Maire expose que par arrêté en date du 27 mars 2006 a été fixé le nombre d'emplacements de stationnements de taxis autorisés à être exploités sur le territoire de la commune.

Il rappelle qu'il a ainsi été créés deux emplacements.

Il précise qu'il n'a pas été prévu de tarif pour cette occupation du domaine public.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal est compétent pour déterminer la tarification de l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déterminer un tarif pour ce droit de stationnement réservé aux taxis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour - 8 contre - 2 abstentions :

DECIDE de fixer le droit de stationnement des taxis à 500 €.

- Le paiement de ce droit s'effectuera annuellement après émission d'un titre de recette au compte 7032 auprès des titulaires de l'autorisation.

Délibération N° 2023/034

OBJET : Vente AN399 - impasse du Pont.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2019/034, en date du 12 juin 2019, il a été décidé de régulariser la situation des parcelles AN 393 - 394 - 395 occupées sans aucun titre.

Il rappelle que l'occupant des parcelles AN 394 - 395 s'est fait connaître et les acquis pour un montant de 15 000 €.

Il indique qu'aucune personne ne s'est fait connaître concernant l'occupation de la parcelle AN 393 et qu'il a reçu une offre d'achat au prix de 15 000 € frais de notaire inclus, soit au profit de la commune 12 900 €.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE

La vente de la parcelle AN 393 de 15 000 € frais de notaire inclus, soit au profit de la commune 12 900 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et toute pièce s'y rapportant.

Délibération N° 2023/035

OBJET : Décision modificative.

Monsieur le Maire expose que l'estimation du coût des travaux de mise en sécurité de l'avenue Paul Valéry a été réalisée en en mai 2019. La commune de Montescot a obtenu les subventions qu'entre 2021 et 2023. Il indique que depuis 2019 les prix ont très significativement augmenté ce qui génère un besoin d'autofinancement supplémentaire à hauteur de 75 584 €.

Ces travaux étant prioritaires, il propose d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses (¹)		Recettes (¹)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1322-262 : RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS COMMUNAUX	0,00 €	0,00 €	44 637,00 €	0,00 €
R-1323-262 : RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS COMMUNAUX	0,00 €	0,00 €	29 600,00 €	0,00 €
R-13462-262 : RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS COMMUNAUX	0,00 €	0,00 €	19 342,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	93 579,00 €	0,00 €
D-2131-262 : RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS COMMUNAUX	178 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-260 : JARDINS FAMILIAUX	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-218 : AMENAGEMENT DIVERS VILLAGE	0,00 €	6 436,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-266 : RUE PAUL VALERY	0,00 €	75 585,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	178 600,00 €	85 021,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	178 600,00 €	85 021,00 €	93 579,00 €	0,00 €
Total Général		-93 579,00 €		-93 579,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour - 1 contre :
APPROUVE la décision modificative proposé par Monsieur le Maire.

Délibération N° 2023/036

OBJET : Demande d'ouverture d'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire du projet d'aménagement de mise hors d'eau du village, de sécurisation de la traversée du village par la RD612.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de reporter cette question car en effet le dossier complet ne lui a pas encore été transmis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Ajourne la délibération 2023/036.

Séance levée à 19 heures 44.

Fait à Montescot, le 04 septembre 2023.



Le Maire,
 Louis SALA